

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 15 avril 2022

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures et désigne Emilie VALETTE en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Marc DINI, François BERGNA, Serge MEOLA, Emilie VALETTE, Steve PREVOST, Sylvie CAGINICOLAU, Philippe VUILQUE, Sylvie MATHIEU, Anne-Marie MONTANO, Patrick DOULIERY,

Absent (s) :

Absent (s) excusé (s) : Hélène CASTA

Procurations : Emmanuel DJAKOVIC à Emilie VALETTE, Christine SANTUCCI à François BERGNA, Khaled BENFERHAT à Sylvie MATHIEU

Madame le Maire laisse la parole à Sylvie CAGINICOLAU pour présenter un « power point » qui reprend toutes les données budgétaires.

Sous forme de tableau, Sylvie CAGINICOLAU détaille les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et d'investissement.

Elle prend exemple soit sur les 5 dernières années soit sur les communes du canton.

Philippe VUILQUE exprime qu'il y a un beau travail de fait, que c'est explicite.

Avant de passer aux différentes explications détaillées sur les différents documents budgétaires, Philippe VUILQUE ajoute que l'opposition s'abstiendra sur le vote des Comptes Administratifs, des Budgets, des Comptes de gestion car ce ne sont pas leurs projets ni leur budgets mais reste attentif au travail qui a été fourni.

Sylvie CAGINICOLAU informe que la masse salariale reste très importante pour une commune comme la nôtre, il est nécessaire de la stabiliser et par la suite de ne pas remplacer les départs volontaires, favoriser la formation pour que les agents répondent à plus de polyvalence.

On observe une nette baisse concernant les factures d'énergie. Madame le Maire rajoute qu'il a été décidé d'arrêter les chauffages de l'école pendant les vacances scolaires et de les rallumer 48 heures avant la reprise. Il y a également eu la baisse de l'éclairage public avec l'extinction la nuit.

Sylvie CAGINICOLAU dit également que les travaux en régie sont bénéfiques.

Elle souligne qu'il va y avoir un réinvestissement possible à hauteur de 500 000 € en 2022.

Serge MEOLA félicite l'équipe pour avoir fait cet effort sur à peine 2 ans.

François BERGNA rajoute qu'il va être possible d'emprunter aux vus des résultats.

Sylvie CAGINICOLAU explique que la Maison de Santé correspond à un emprunt blanc car les loyers vont permettre le remboursement du prêt.

Sylvie CAGINICOLA explique le résultat de clôture 2021 :

Budget principal « section investissement » toujours en déficit car les subventions sont versées a posteriori après envoi des justificatifs, généralement N+1.

Compte Administratif - Budget principal-Eau/assainissement-Station-service

Philippe VUILQUE trouve dommage d'avoir supprimé la commission des finances.

Il note des différences entre le budgétisé et le réalisé, trop d'articles non réalisés. Sylvie CAGINICOLAU lui demande de préciser lesquels mais il lui répond qu'il ne peut en citer, ne retrouve plus. Philippe VUILQUE trouve que les prévisions budgétaires ne sont pas assez précises ni affinées, c'est un choix du comptable qu'il comprend, ce n'est pas une critique.

Sylvie CAGINICOLAU explique qu'effectivement c'est une stratégie : on met plus en dépense et moins en recette, cela évite des surprises, et on peut rééquilibrer par la suite, c'est un choix comptable. Elle précise qu'il est inutile de dépenser + quand les projets arrivent à se faire en dépensant moins.

Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas aux votes

Le conseil municipal vote : 11 Pour

3 Abstentions

0 Contre

Budget Eau-Assainissement

Sylvie CAGINICOLAU explique qu'il est difficile d'être équilibré sur ce budget.

Marc DINI informe qu'il y a un groupe de travail créé avec Anne-Marie MONTANO et Hélène CASTA et lui-même pour essayer de retrouver une concordance entre les abonnés, les compteurs.

En 2021 il y a eu de gros problèmes de facturations avec des abonnés non facturés ou uniquement l'abonnement.

Madame le Maire indique qu'il y a de gros travaux à faire sur le réseau, le syndicat nous tire la sonnette d'alarme.

Sylvie CAGINICOLAU continue en expliquant qu'il n'y a pas de subvention du budget principal prévue pour abonder le budget de l'eau mais sécurise tout de même avec une ligne de trésorerie au cas où.

Point sur la source du Morteyron et Tondu :

Madame le Maire explique que, pour la source du Morteyron, le périmètre rapproché sera plus approprié que le périmètre éloigné en accord avec l'ARS car trop onéreux.

Le chantier devrait commencer cette année en plusieurs tranches car le coût des travaux reste très élevé.

Le conseil municipal vote : 12 Pour

3 Abstentions

0 Contre

Budget station-service

Sylvie CAGINICOLAU explique qu'il est assez délicat comme budget car il y a des contraintes de commandes. La commune décide également de ne pas abonder avec le budget principal.

Le marché arrive à échéance après l'été donc il sera plus opportun de refaire un marché publique.

En 2021, il y a eu le changement du monétique ~ 11 000 €

Le conseil municipal vote : 12 Pour

3 Abstentions

0 Contre

Affectation des résultats Budget principal-Eau/assainissement-Station-service

Sylvie CAGINICOLAU explique le fonctionnement et l'investissement

Philippe VUILQUE interroge sur la ligne «places et parkings », il trouve dommage de ne pas avoir abordé le sujet auparavant.

François BERGNA prend la parole en expliquant qu'effectivement, la population Stéphanoise ainsi que les touristes ont fait remonter qu'il était dommage de ne pas pouvoir profiter du boulodrome librement. Le centre du village est très joli mais pas assez mis en valeur, pour l'instant ce ne sont que des idées qui méritent d'être approfondies. Un groupe de travail sera créé et Philippe VUILQUE est invité à le rejoindre.

Philippe VUILQUE indique vouloir faire partie d'une commission d'étude.

Madame le Maire précise qu'il y a un lien avec les îlots de tris, le sujet avait été abordé l'année dernière mais n'avait pu être traité.

Il n'y a pas d'objection.

Le conseil municipal vote : 12 Pour

3 Abstentions

0 Contre

C.C.A.S.

Sylvie CAGINICOLAU profite pour faire un point sur le bilan écoulé concernant le CCAS et plus précisément sur le service d'aide à domicile. Pour information, le CCAS était déficitaire d'environ 10 000€ par an depuis 5 ans.

En 2020, nous avons dû faire face à un très gros déficit car il a fallu régulariser les paies des agents.

En effet, les agents étaient en dessous du SMIC et les congés payés ne leur avaient pas été payés.

Un travail sur le tarif horaire a été revu.

Madame le Maire profite de remercier les agents pour leur travail et qu'effectivement un travail

d'équipe entre les élus et l'agent en charge a permis d'arriver à ce résultat très satisfaisant. Elle remercie Virginie DEMOUSTIER et les agents pour leur travail.

Les aides à domicile ont eu une année particulièrement difficile avec la perte de plusieurs bénéficiaires. Mme le Maire remercie Virginie DEMOUSTIER pour son dévouement auprès des agents, jour et nuit, weekend et jours fériés.

Fixation des taux d'imposition 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Autorisation de programmes et crédits de paiement Budget principal

Le conseil municipal vote : **12 Pour** **3 Abstentions** **0 Contre**

Autorisation de programmes et crédits de paiement Budget eau et assainissement

Le conseil municipal vote : **12 Pour** **3 Abstentions** **0 Contre**

Adhésion au contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023

Madame le Maire rappelle que cette délibération avait été levée au précédent conseil municipal car il y avait eu erreur dans les documents justificatifs.

Philippe VUILQUE souligne que, sur la totalité de l'enveloppe départementale, notre Comcom n'a que 78 000€ ce qui est très peu. Il ne comprend pas pourquoi il n'y a pas + de projets sur notre territoire.

Sylvie CAGINICOLAU prend la parole en mettant « l'accent » sur le fait que la Communauté de Commune « du Pays de Forcalquier Montagne de Lure » n'est pas allée jusqu'au bout de la démarche. Il en va des projets des communes. Quand on est « Comcom » il faut sans cesse relancer les Maires, ils n'ont pas que ça à penser, c'est à eux à communiquer un maximum pour que les Maires puissent inscrire leurs projets. Malheureusement, nous avons qu'un mail et lors de notre arrivée en mandature, celui-ci est passé outre. Il est nécessaire que la « Comcom » communique plus avec les mairies.

La « Comcom » est porteuse de nos projets auprès du département.

Si les projets ne sont pas mentionnés, il n'y a pas de subvention

Madame le Maire explique que nous allons pouvoir insérer des projets mais ils seront inscrits à la revoyure, ce qui ne garantit pas la validité de nos projets car ce n'est que si, il y a des abandons de projets sur les autres communes. Elle précise qu'il y a déjà tous les projets de petite enfance et Lure inscrits.

Mais, malgré tout, Serge MEOLA a réussi à avoir des subventions pour Notre Dame de Lure.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Subvention école communale

Madame le Maire explique qu'elle a été sollicitée par les enseignants de l'école communale concernant une subvention pour participer aux différents projets de fin d'année : sortie voile, classe Poney, sortie à la ferme.

Elle propose d'attribuer la somme de 38 euros par enfant. Cela représente une augmentation de l'enveloppe attribuée d'environ 1200€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Questions diverses

Sylvie MATHIEU en tant que Présidente d'association prend la parole et demande à Emilie VALETTE des explications au sujet d'une note reçue.

De qui venait cette note ? Pas de nom, ni signature.

Emilie VALETTE informe qu'il est demandé aux associations de présenter leurs projets pour prétendre à une subvention de la mairie.

Il existe deux types de subvention : en nature et en numéraire, il faut cocher celle désirée.

On s'est rendu compte que certaines associations se servaient de la subvention pour acheter du matériel alors que c'est leurs cotisations qui doivent le permettre.

Les subventions en nature sont oubliées : gratuité des salles avec les frais annexes engendrés, les espaces publics mis à disposition.

Sylvie MATHIEU demande les critères.

Emilie VALETTE répond qu'il faut donc inscrire des projets : comme des tournois, des compétitions etc...et ensuite les dossiers sont étudiés pour attribution de la subvention.

Beaucoup de dossiers ne comprennent pas de projets depuis deux ans même sans le Covid.

Sylvie MATHIEU dit qu'il faudrait faire plus de pédagogie.

François BERGNA rajoute que le but n'étant pas de réduire l'enveloppe mais de motiver les associations au développement de leur activité.

Fin de séance : 20h02

